

**FRUITS CORSES BIOLOGIQUES**  
**Palette 49 - STE GEMMES SUR LOIRE**  
**Novembre 2022 Mai 2023**

Le contrat est passé entre la **SAS ALIMERIA** représentée par **Renaud Dumont** et le **consommateur désigné ci-après** :

|  |   |
|--|---|
| <b>Contractant Paysan :</b><br>SAS ALIMERIA<br>Renaud DUMONT<br>BRAVONE - 20230 LINGUIZZETTA | <b>Consommateur :</b><br>Amap : _____<br>Nom : _____<br>Adresse : _____<br>_____<br>Tél : _____ Mob : _____<br>Courriel : _____ |
|--|---|

**TERMES DU CONTRAT**

- La SAS ALIMERIA s'engage :

- à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, certification ECOCERT.
- à fournir chaque mois une "part de la récolte" diversifiée
- à l'expédier par bateau et l'acheminer jusqu'au lieu établi par l'AMAP
- à fournir les informations nécessaires à la compréhension du partenariat.

**Durée : 6 mois** - Le contrat *fruits biologiques de Corse* donne accès à des distributions mensuelles d'*agrumes et autres fruits bio* pendant un cycle de culture, de novembre 2022 à mai 2023.

**Livraison :** En principe, départ de la palette le **deuxième vendredi de chaque mois**, en fonction de la maturité des fruits et des aléas des transports, de novembre 2022 à mai 2023, pour une arrivée à la jardinerie du **Lycée du Fresne** à STE GEMMES SUR LOIRE le lundi. Livraison des cagettes sur votre AMAP le .....

- **Le consommateur s'engage :**

- à accepter de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles ainsi qu'au transport de Corse jusqu'au lieu de distribution, en faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par l'avance de trésorerie.
- à prendre connaissance des informations sur le fonctionnement de la SAS ALIMERIA et les différentes spécificités des productions.
- à venir chercher sa cagette chaque mois le jour convenu avec son AMAP. En cas d'absence, il devra trouver un tiers pour venir chercher sa cagette à sa place. La récolte étant achetée à l'avance, et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'une ou de plusieurs cagettes non retirées.
- à régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon l'échelonnement précisé ci-après.

**Contenu indicatif de la cagette :** diversité dans la mesure du possible : avocat, citron lime, kumquat.

**Prix de la cagette : 33 €**

**Modalités de paiement :**

Chèques à établir *au nom de ALIMERIA*, datés du jour de l'engagement.  
 Merci de cocher la case choisie.

|   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| La totalité en 1 fois<br>(novembre)       | 1 chèque de 198 € |  |
| 3 règlements<br>(novembre, janvier, mars) | 3 chèques de 66 € |  |
| 6 règlements<br>(chaque mois)             | 6 chèques de 33 € |  |

|   |  |
|---|--|
| Je soussigné <i>Renaud Dumont</i> , déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs.<br><b>Date et signature :</b> Le 16/05/2022<br><br> | Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers la SAS ALIMERIA, et dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP.<br>Adhésion obligatoire à l'AMAP.<br><b>Date et signature du consommateur :</b> |
|---|--|